

VERTHEUIL.

Les taxes n'augmentent pas

Lors du conseil municipal jeudi 7 avril, l'ordre du jour a commencé par le vote des taxes locales. Le maire Dominique Turon a laissé le libre arbitre aux conseillers concernant soit une augmentation de 2 % des taxes locales, soit le maintien du montant actuel. Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taxes pour cette année. Les comptes de gestion 2021 ainsi que les comptes administratifs ont aussi été votés à l'unanimité. Après le don d'un véhicule utilitaire par la Fondation Roux qui permettra, entre autres, aux employés municipaux de ne pas prendre leur véhicule personnel lorsqu'ils doivent se rendre à des formations, le maire a proposé une réflexion sur l'établissement d'une convention afin que la commune puisse accepter



Les élus du conseil municipal.

les dons ou legs sans condition ni charge. Concernant la sécurité publique, deux possibilités ont été évoquées : soit le ralliement

à d'autres communes pour des interventions de la police municipale de Pauillac, soit un système de vidéoprotection. L'idée de la

vidéoprotection est retenue et en attente d'une réponse pour la demande de subvention. Concernant le projet Neo Terra, une convention sur cinq ans pilotée par l'Office national des forêts (ONF) a été votée à l'unanimité. Après avoir nettoyé 11 hectares, l'ONF reboisera 5 hectares dans un premier temps. Pour conclure et à la demande de Rémi Jarris, ancien maire, une réflexion est proposée afin de trouver un nouveau nom pour l'abbaye afin d'y associer la partie œnotouristique en prévision de la création de l'université internationale des métiers du vin sur une partie du site. ■

PHOTO JDM-NL